



## A5 Grandson - Vaumarcus

### Les améliorations foncières

Les améliorations foncières ont pour **mission d'adapter les structures territoriales** (foncier et aménagements principalement) en fonction des projets privés et publics de mise en valeur du sol.

Dans le cas particuliers de la construction d'une autoroute, la création d'un syndicat AF présente de multiples avantages. Il permet tout d'abord de **dégager les surfaces nécessaires** à la construction des ouvrages et de **gérer la nouvelle répartition des terres** en les distribuant rationnellement entre les différents propriétaires. Il participe ensuite à inscrire le tracé dans le terrain en **réduisant les impacts sur la nature et le paysage**, ainsi que les conséquences inévitables qu'un tel bouleversement a sur les réseaux (desserte, eau et énergie), le parcellaire agricole ou industriel, les cours d'eau, les haies et les forêts. Il rend finalement possible la réalisation des compensations écologiques, ainsi que **la résolution de l'ensemble des problèmes** qui peuvent exister sur le territoire concerné.

Grâce aux améliorations foncières, il est ainsi possible d'atteindre les objectifs fixés pour la réalisation de l'autoroute tout en assurant la **mise en valeur de l'espace rural** au profit de la collectivité et des propriétaires : les riverains n'ont pas seulement à subir le passage de l'autoroute, le syndicat leur donnant la possibilité de **tirer parti des opportunités** qu'un tel projet peut présenter.





## Syndicat AF AR 30

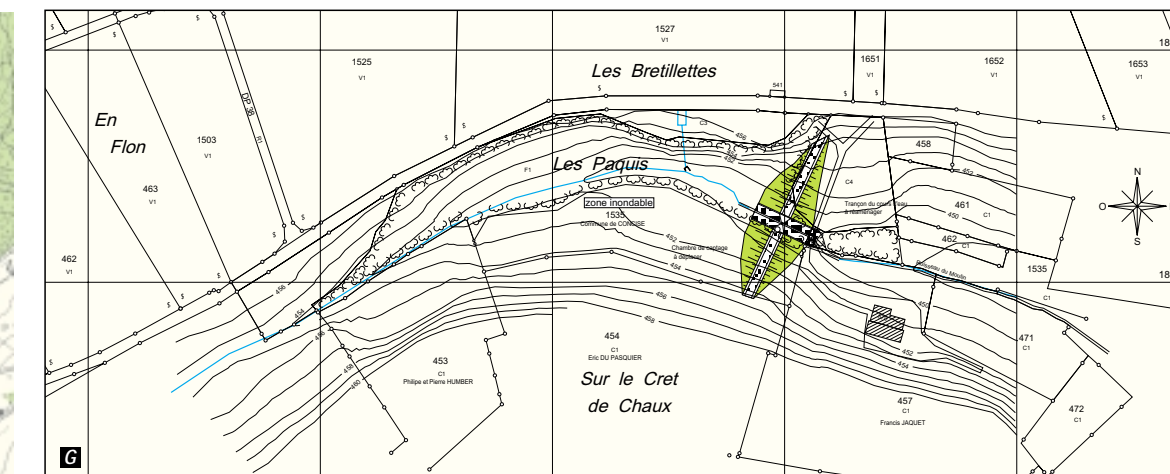
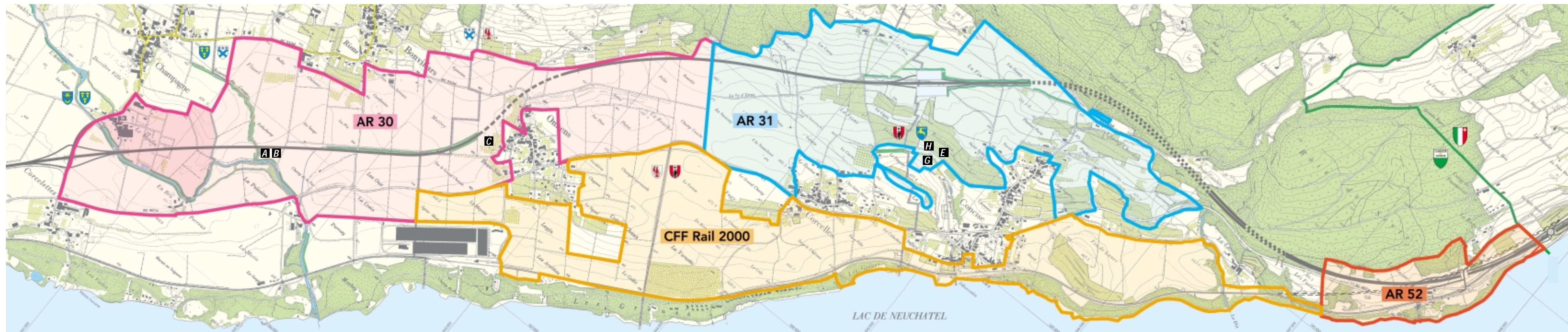
Cette partie de territoire agricole a déjà bénéficié d'un remaniement, dans les années 1940, comme en témoigne le plan. Le remaniement autoroutier contribue dès lors à minimiser les inconvénients de la construction de l'A5, particulièrement sur les communes de Champagne et d'Onnens, tout en permettant la mise en place d'éléments de compensations écologiques importants. Une partie du périmètre au sud-est du village de Champagne participera à la mise en place du pôle économique "Basse vallée de l'Arnon".



← Aperçu du nouvel état parcellaire dans la région de Corcelles - Concise



H



- A Passage à gué - Ruisseau "des Creuses"
- B Vue aérienne des passages à gué et à faune du ruisseau "des Creuses"
- C Vergers d'Onnens - groupe de travail en discussion avec un propriétaire
- D Zone des "Avalanches" - remodelage du sol en cours de travaux pour la remise en culture de surfaces viticoles
- E Vignoble des "Avalanches" reconstitué
- F Bassin amortisseur de crues du ruisseau "du Moulin" (vue aérienne)
- G Bassin amortisseur de crues du ruisseau "du Moulin" (plan de situation)
- H Mur de vigne reconstitué dans le cadre du syndicat AR 31

### Les syndicats d'amélioration foncière

Syndicats d'améliorations foncières constitués	Communes concernées	Date de la constitution	Surface du périmètre (ha)	Nb. de propriétaires (ancien état)	Nb. de parcelles (ancien état)	Nb. de parcelles (nouvel état)
AR 30	Onnens, Bonvillars, Champagne, Grandson	30.07.1971	248	112	253	en cours
AR 31	Corcelles-près-Concise, Concise	03.08.1971	200	117	604	284
AR 52	Concise (hameau de la Raisse)	02.09.1997	43	35	96	en cours
CFF Rail 2000	Onnens, Corcelles-près-Concise, Concise	24.05.1993	218	74	170	en cours

### Syndicat AF CFF Rail 2000

Le projet CFF de doublement de la ligne du pied du Jura, accompagné de quelques corrections du tracé, a également nécessité l'acquisition de surfaces supplémentaires. La voie de remaniement parcellaire, offrant souplesse et mise à disposition rapide des emprises, a également été utilisée.



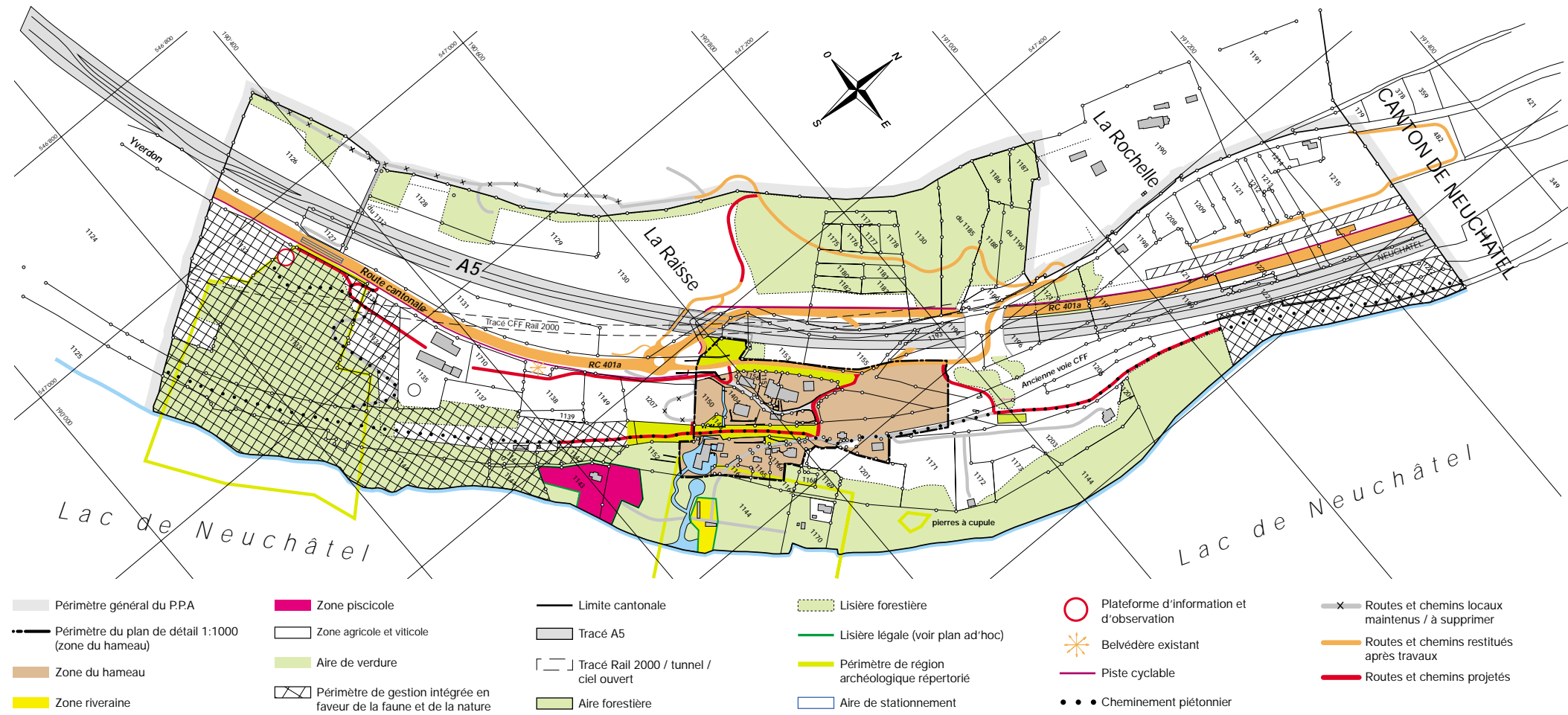
### Comparaison de l'état parcellaire dans le syndicat AF AR 31



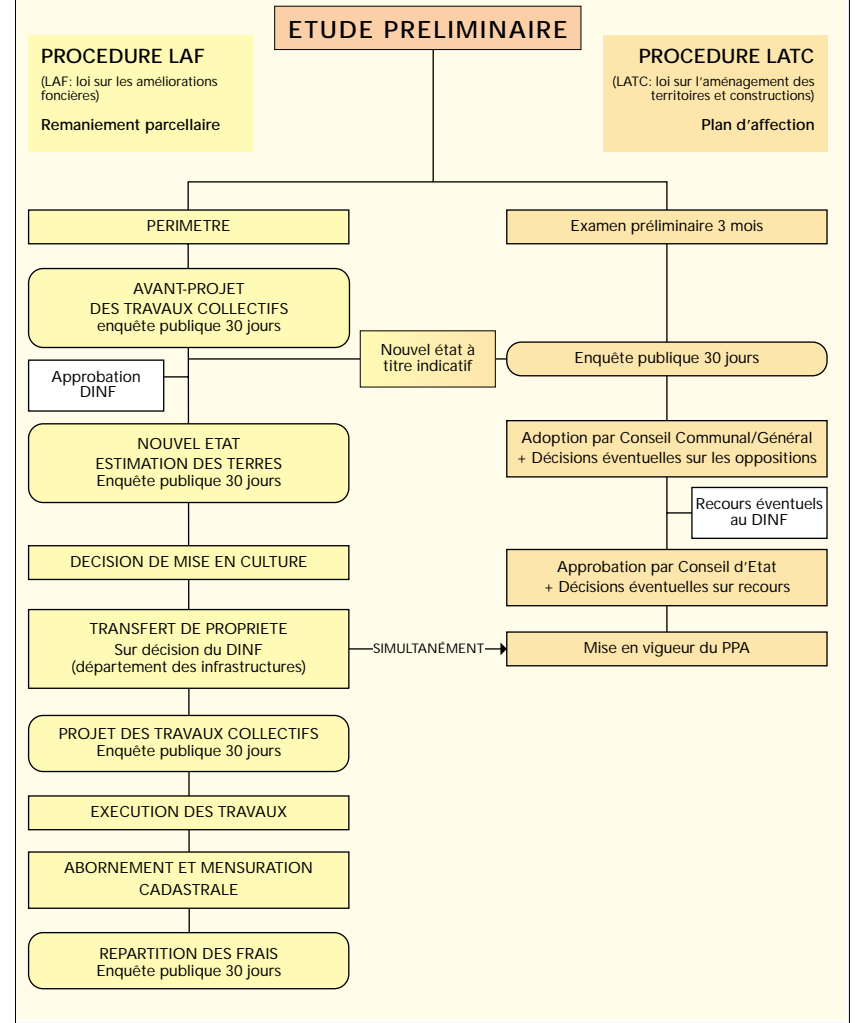
Ancien état des propriétés de l'Etat de Vaud

Nouvel état des propriétés de l'Etat de Vaud

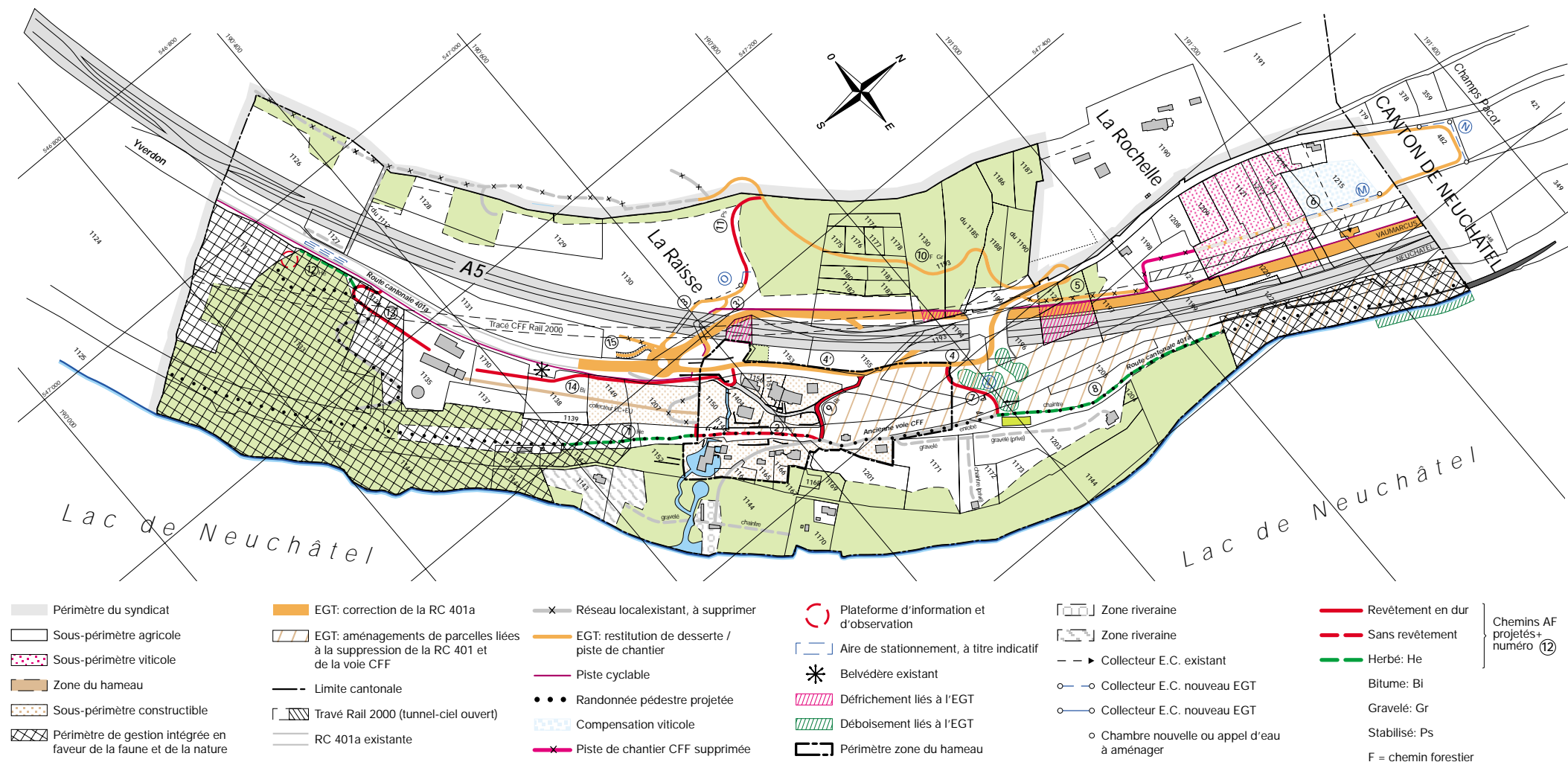
## Plan partiel d'affectation



## Syndicat de la Raisse: procédures parallèles



## Avant-projet des travaux collectifs et assainissements



## Syndicat AF AR 52 - La Raisse

La Raisse, hameau de la Commune de Concise situé entre lac et montagne à l'endroit le plus étroit et malmené par les voies de communication modifiées et nouvelles (rail, route et autoroute), appelle à une révision de son plan d'affectation. L'étude de celui-ci, associée à celle du remaniement, a pris en compte l'ensemble des problématiques, telle la reconstruction d'une ferme remplaçant celle existant sur le tracé de l'A5 ou encore les équipements nécessaires à la mise en valeur des zones à bâtir.

Edité par : Service des routes, Division routes nationales, avenue de l'Université 3, 1014 Lausanne  
 En collaboration avec : SAF, Service des améliorations foncières, Place du Nord 7, 1014 Lausanne, J.-M. Annen  
 Coordination du projet : R. Weidmann, chef section études / R. Pislser, ing. civil  
 Appui et conseil : P. Duvanel, chef section projets / J.-P. Mani, améliorations foncières  
 Graphisme et illustrations : Idé Concept, 1562 Corcelles/Payerne  
 Photographies : Photoconstruction J. Jeker, 1026 Denges  
 Impression : IRL, Imprimeries Réunies Lausanne SA, 1020 Renens

